



Commune du Plessis-Bouchard

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Extrait de plan de zonage

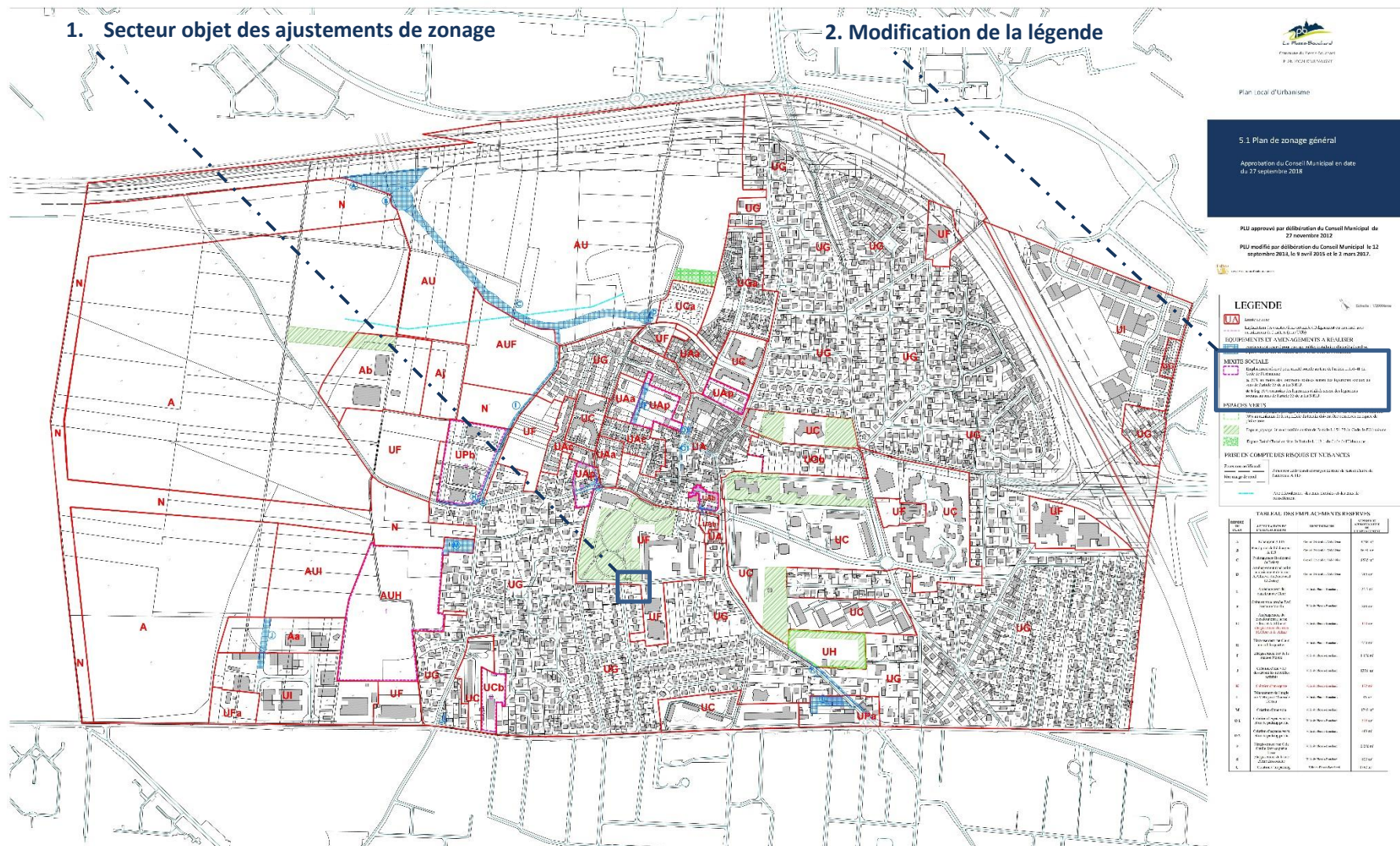
Projet de modification n°5 du PLU

Dossier approbation
par délibération du Conseil Municipal
en date du 14 mars 2019

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2012

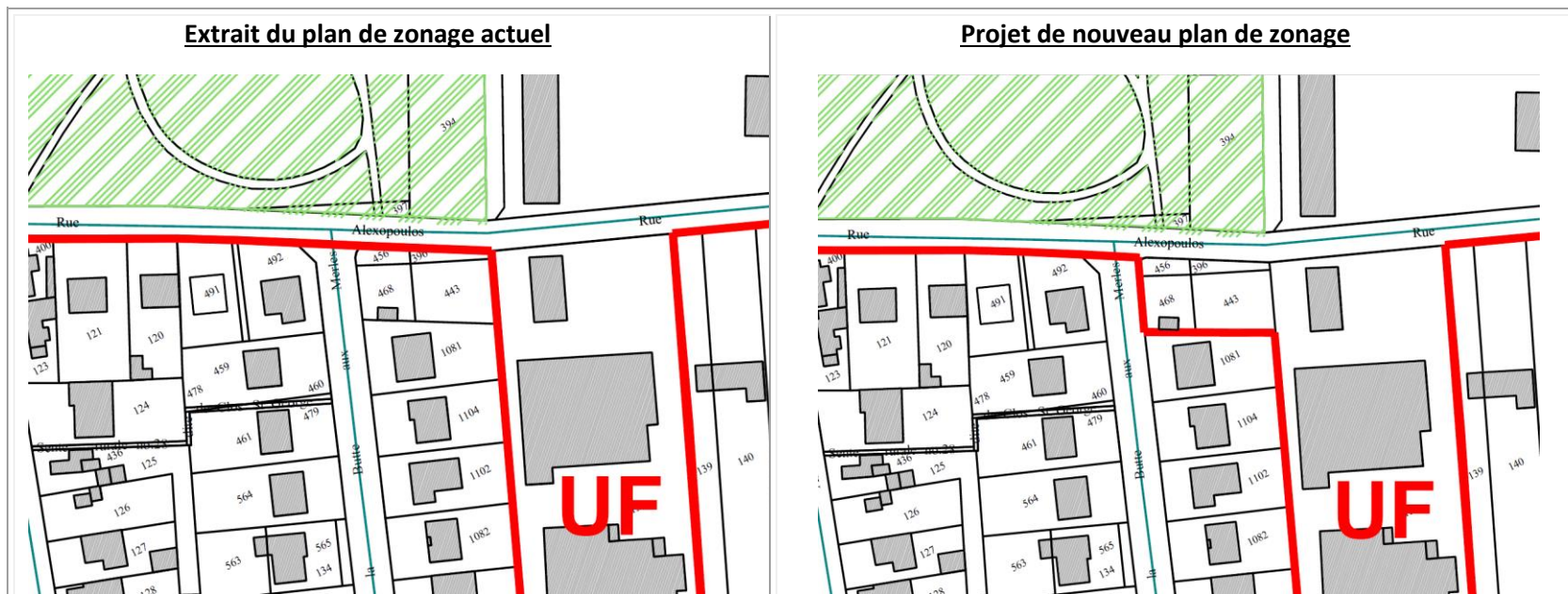
PLU modifié par délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2013, du 9 avril 2015, le 2 mars 2017 et le 27 septembre 2018

PLU du Plessis-Bouchard – Plan de zonage actuel de la commune



1. Secteur objet des ajustements de zonage

Extrait du plan de zonage :



2. Modification de la légende du plan de zonage

Extrait de la légende :

<u>Extrait du plan de zonage actuel</u>	<u>Projet de nouveau plan de zonage</u>
MIXITE SOCIALE  Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme a. 20% au moins des logements réalisés seront des logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi S.R.U. de b à g. 30% au moins des logements réalisés seront des logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi S.R.U.	MIXITE SOCIALE  Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme a. 20% au moins des logements réalisés seront des logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi S.R.U. d,e et g. 30% au moins des logements réalisés seront des logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi S.R.U. b,c et f. 40% au moins des logements réalisés seront des logements sociaux au sens de l'article 55 de la loi S.R.U.